

▣ FICHE ACTION 1.5.3

CONSTRUIRE EN ADAPTANT LES MODES ET USAGES LOCAUX 3/4 : COMPOSITION DES ÉLÉVATIONS



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Concevoir des architectures d'inspiration et d'écritures régionalistes implique de traduire de façon directe les règles de composition caractéristiques de la manière locale.

L'architecture traditionnelle au Cap Corse, existante dans la grande majorité des hameaux de chaque commune, présente quelques caractéristiques énumérables de la façon suivante :

- Les volumes sont simples, austères ;
- Peu ou pas d'articulation et de composition sur chaque unité, qui demeure donc unique, les volumes secondaires sont des extensions ;
- Le rythme des ouvertures, des alternances pleins/vides, sont réguliers, mais il est possible parfois d'y déroger, et d'introduire quelques ruptures dans les alignements ;
- Les parties pleines dominent dans les compositions.

OBJECTIFS

- Éviter les pastiches ;
- Orienter la production architecturale neuve en référence au bâti ancien capcorsin vers une écriture spécifique, en recherche d'adaptation fine au site d'implantation.



RECOMMANDATIONS

Il convient de préciser les règles de composition, sans pour autant tout imposer sous forme de dessins contraints.

La liberté du concepteur et de l'auteur du projet doit être préservée, de même que l'écriture architecturale ne doit pas être imposée.

Cependant, les règles de composition, indépendantes de toute architecture, doivent être rappelées en permanence.

Elle doivent être appliquées aux cas rencontrés, placées comme guide de conception des façades d'inspiration traditionnelle régionaliste et citées comme exemples sur des cas abstraits faisant office de guide.

De façon réglementaire :

L'élaboration des futurs documents d'urbanisme devra tenir compte de tous ces principes et des prestations d'architectes-conseillers guideront les pétitionnaires dans l'élaboration de leurs projets, en amont des dépôts administratifs.

Ces principes devront s'appliquer dans les projets en extension, greffe ou neufs, en référence à la charte paysagère..

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, propriétaires, la Communauté de Communes du Cap Corse.

PARTENAIRES À MOBILISER

DDTM Haute-Corse / DREAL Corse / CAUE de Haute-Corse / Agence d'Aménagement Durable de Planification et d'Urbanisme de la Corse / ABF

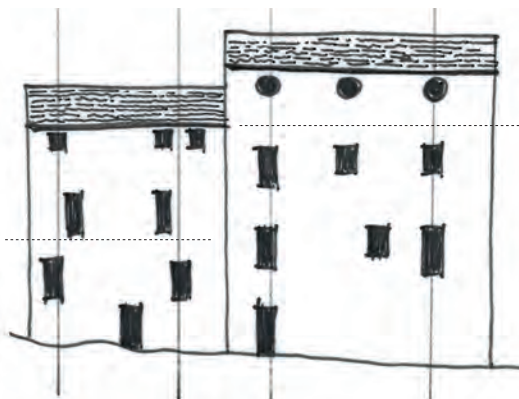
Exemples d'interventions sur constructions existantes traditionnelles

Rappel des principes de composition :

- Simplicité et austérité des volumes
- Prédominance des pleins sur les vides
- Ouvertures plus hautes que larges
- Rareté de la modénature
- Faibles et minces débords de toitures

CAS GÉNÉRAL AVANT INTERVENTION

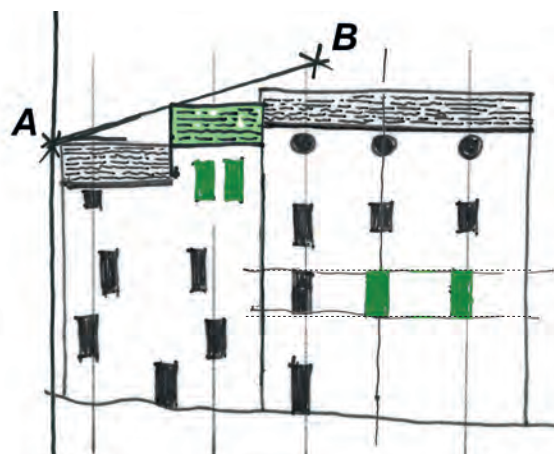
Le rythme est lisible par le tracé des axes des ouvertures et les alignements des linteaux. Il définit des proportions pleins/vides. Les différences de hauteurs entre mitoyens doivent être notées.



CAS GÉNÉRAL APRÈS INTERVENTION REHAUSSEMENT / MODIFICATION DE FAÇADE

Exemple d'intervention :

- Tracé du velum entre A et B, comprenant l'extension possible en hauteur ;
- Modification de façade : reprise du principe de composition depuis les tracés des rythmes d'ouvertures, possibilité de variation dans les gabarits définis par ces règles précises.



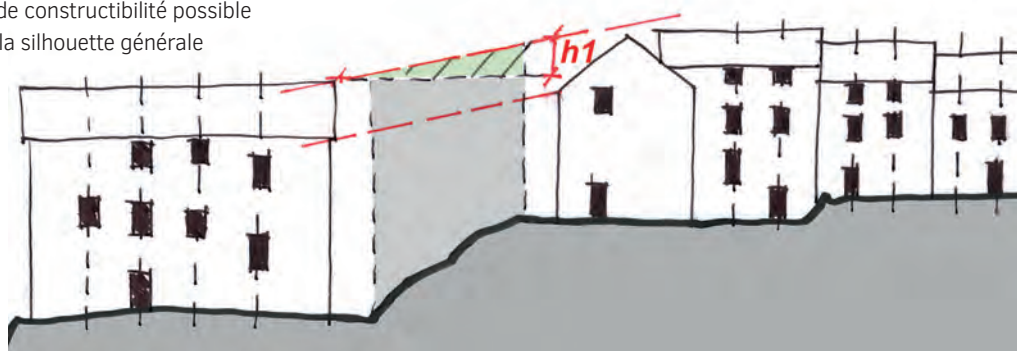
CAS PARTICULIER DES GROUPEMENTS EN PENTE

Exemple de règles d'intervention dans une séquence existante dans une pente (cas typique d'un hameau).
Le principe est de donner des règles de positionnement des faitages et débords en fonction de l'existant.

Définir une hauteur maximum :

La cote h_1 définit un gabarit de constructibilité possible tenant compte du respect de la silhouette générale du front bâti.

Au-delà de cette cote, le réhaussement n'est pas possible.



Exemple d'interventions dans un groupement de constructions existantes

SITUATION EXISTANTE

Une écriture architecturale traditionnelle, des principes de rythmes et proportions identifiables.



SITUATION PROJETÉE

Concevoir une extension à cette situation :

- Définir un gabarit-velum entre deux points majeurs caractéristiques (ici A et B) ;
- Les volumétries nouvelles peuvent s'inscrire dans ce gabarit, et y déroger de façon mineure ;
- La composition des façades à créer répond aux trames plein/vides, et peut parfois s'adapter de façon mineure.





Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

Maitre d'ouvrage



Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage



Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

